

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **20 octobre 2008**

Décision n° **B-2008-0393**

commune (s) :

objet : Fourniture d'organes de transmissions mécaniques pour les services de maintenance des directions de la propreté et de l'eau - Autorisation de signer le marché

service : Direction générale - Direction de la propreté

**Rapporteur** : Monsieur Philip

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 13 octobre 2008

Compte-rendu affiché le : 21 octobre 2008

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Imbert A.

Absents excusés : M. Calvel, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. David G.), M. Crédoz, Mme Peytavin, M. Sangalli (pouvoir à M. Desseigne).

Absents non excusés : MM. Bret, Buna, Charles, Sécheresse, Vesco, Lebuhotel.

**Bureau du 20 octobre 2008****Décision n° B-2008-0393**

objet : **Fourniture d'organes de transmissions mécaniques pour les services de maintenance des directions de la propreté et de l'eau - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de la propreté

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 9 octobre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée pour la fourniture d'organes de transmission mécaniques pour les services de maintenance des directions de la propreté et de l'eau.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 19 septembre 2008, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Orexad Rhône-Alpes transmissions pour le marché à bons de commande d'une durée ferme de 4 ans et d'un montant minimum de 100 000 € HT, soit 119 600 € TTC et d'un montant maximum de 300 000 € HT, soit 358 800 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer le marché à bons de commande d'une durée ferme de 4 ans pour la fourniture d'organes de transmissions mécaniques pour les services de maintenance des directions de la propreté et de l'eau et tous les actes contractuels y afférents, avec l'entreprise Orexad Rhône-Alpes transmissions pour un montant minimum de 100 000 € HT, soit 119 600 € TTC et un montant maximum de 300 000 € HT, soit 358 800 € TTC, conformément aux articles 34 et 35-II du code des marchés publics.

**2° - Les dépenses** correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et suivants - sections de fonctionnement et d'investissement - budget général - centre budgétaire 5840 - centres de gestion 584 310 et 584 311 - compte 606 800 - fonction 812 et budget annexe de l'eau - comptes 2615 210, 2606 340 et 2215 400 - fonction 2222.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 21 octobre 2008.**